

## UPPass Transfrontalier : témoignage

### **-Pourquoi avez-vous décidé d'aller dans le transfrontalier?**

Étant trilingue (basque/français/espagnol), effectuer une année dans une Université transfrontalière au Pays Basque sud était pour moi l'occasion d'apprendre en basque et en espagnol. La coofficialité de ces deux langues permet en effet d'avoir les matières dans l'une ou l'autre des langues, au choix de chaque élève. Par ailleurs, c'était aussi le moyen de découvrir une grande ville tout en étant près de chez moi (sur la côte basque). C'est enfin un choix stratégique pour mes études, car apprendre le Droit d'un pays transfrontalier me permettra peut-être d'avoir plus de chance de travailler dans la région.

### **-Comment avez-vous connu le dispositif UPPass?**

J'ai connu ce dispositif par le biais des représentants des relations internationales de l'UPPA qui sont venus nous parler sur Bayonne, au sujet de différents dispositifs proposés par l'Université. J'ai ensuite utilisé le site internet de l'UPPA et je suis directement entré en contact avec les relations internationales. Je dois dire que cela a été très facile.

### **-Quel accompagnement spécifique vous a apporté le dispositif UPPass?**

Le dispositif UPPass m'a surtout aidé pour le côté administratif, les étapes à ne pas oublier pour éviter les mauvaises surprises de cette aventure. J'ai eu une seule interlocutrice qui a su répondre à toutes mes questions d'ordre administratif, surtout concernant le financement.

### **-Comment s'est déroulé votre séjour à Bilbao?**

Mon séjour à Bilbao s'est très bien déroulé. J'ai beaucoup appris, les cours ont tous été intéressants. Je dois dire que les conditions ont été un peu difficiles car l'Espagne est en pleine réforme du système universitaire et on s'est parfois retrouvé entre L2 et L4 pour la même matière, dans la même classe, mais avec des programmes sensés être différents. Néanmoins nous étions la dernière génération à encore voir les conséquences de la réforme qui prend tout son effet dès la rentrée 2013. L'université a été très accueillante, de même que les élèves de Bilbao qui m'ont très très bien intégré parmi eux. J'ai découvert une partie de Pays Basque qui est très près de chez nous mais que l'on ne connaît finalement pas beaucoup.

### **-Quelle expérience tirez-vous de votre séjour?**

Je pense qu'avec plus de recul je pourrais répondre plus précisément à cette question. Pour l'instant je peux dire que je ne regrette pas du tout, au contraire! J'espère que cela me servira professionnellement, cela m'aura au moins montré qu'une autre méthode d'apprentissage existe, qu'on peut puiser ce qui marche mieux ailleurs et garder ce qui nous paraît bien ici. Je pense qu'une ouverture d'esprit est indispensable à ce genre de séjour, principalement pour profiter au maximum de ce que peut nous apporter l'université qui nous accueille. Quand je parle de l'université, je parle aussi de la ville, des élèves, des habitants qui nous accueillent souvent les bras ouverts.

**-Pensez-vous que cette expérience pourra vous aider dans la recherche d'un emploi?**

Quand je vois la situation actuelle je suis assez pessimiste et je me dis que tout ce qui pourrait aller dans mon sens est le bienvenu. Cette expérience me permettra peut-être de trouver un emploi plus vite ou près de chez moi. Il me permettra sûrement de valider une équivalence de diplôme si j'en fais la demande (peut-être en passant quelques matières supplémentaires). Toujours est-il que cette expérience me servira forcément dans mon futur métier.

Je dirais pour finir et pour faire court que je conseille le dispositif UPPass transfrontalier à tous ceux qui veulent changer d'air, découvrir une autre manière d'apprendre et parfois une autre manière de vivre. Je le conseille à ceux qui ne se voient pas aller très loin mais qui veulent découvrir une région qu'ils ne connaissent pas alors qu'elle n'est pas si loin. Qu'il apporte quelque chose à son CV ou pas, c'est une expérience qui vous enrichira forcément!

Elizondo Txomin, élève en Droit à Bayonne, L3 à Bilbao via le dispositif UPPa transfrontalier